

# SARTORIUS

Règlement intérieur  
Lanceurs d'alerte

Simplifying Progress

## 1. Préambule

Le Groupe Sartorius (ci-après dénommé "**Sartorius**") s'engage à respecter l'ensemble des lois, des réglementations et des principes des droits de l'homme applicables ainsi qu'à assurer la protection de l'environnement. Sartorius a pris un certain nombre de mesures pour garantir cet engagement. Voir, par exemple, la [Déclaration de Sartorius sur le respect des droits de l'Homme](#) sur le site Internet de Sartorius.

Chez Sartorius, tous les employés, les fournisseurs directs et indirects, les personnes concernées par les activités de Sartorius ou de ses fournisseurs, ou leurs représentants, sont libres de poser des questions ou de signaler d'éventuels cas de mauvaise conduite. Pour ce faire, Sartorius a mis en place différents canaux de réclamation.

Les canaux de réclamation permettent à **chacun** de signaler, entre autres, les risques liés aux droits de l'Homme et à l'environnement, ainsi que les violations des obligations en matière de droits de l'Homme ou d'environnement, conformément à la loi Allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz - ci-après dénommée "GSCDDA"). Ces risques et violations peuvent découler des activités commerciales de Sartorius ou de ses fournisseurs directs et indirects.

Les plaintes reçues par Sartorius sont prises en compte dans l'analyse des risques et dans la mise en œuvre de mesures préventives et correctives conformément aux lois et réglementations applicables, telles que le GSCDDA.

L'objectif de ces règles est de fournir des informations claires et transparentes sur les principales caractéristiques, l'accessibilité, les procédures et les responsabilités liées au mécanisme de réclamation.

## 2. Quels types de plaintes pouvez-vous déposer ?

Vous pouvez utiliser nos canaux de réclamation pour signaler des violations réelles ou potentielles des lois ainsi que des politiques internes de Sartorius (par exemple, le Code de conduite). Les rapports peuvent porter sur différents domaines, tels que l'environnement et les droits de l'homme, les pots-de-vin, la corruption, la protection des données, les fautes éthiques, la législation antitrust.

En ce qui concerne les droits de l'Homme ou l'environnement, il s'agit d'incidents (présumés) dans le secteur d'activité de Sartorius et dans la chaîne d'approvisionnement, par exemple, la santé et la sécurité sur le lieu de travail / l'épuisement des ressources naturelles / l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de toutes les formes d'esclavage / le non-respect de la liberté d'association, de la liberté d'organisation et du droit à la négociation collective.

### 3. Qui peut déposer une plainte ?

**Toute personne** peut signaler des violations potentielles par le biais des canaux de réclamation de Sartorius. Les employés de Sartorius ainsi que les tiers tels que les fournisseurs, les clients et les autres partenaires ont accès aux différents canaux de réclamation.

### 4. Comment déposer une plainte ?

Sartorius a mis en place différents canaux de réclamation qui sont disponibles à tout moment et dans plusieurs langues. Notre [portail](#) est disponible à tout moment et vous permet de déposer votre plainte de manière anonyme.

Il existe également un numéro gratuit (00800 22 44 22 11) et un numéro payant (0049 551 50 41 99 41) où vous pouvez déposer votre plainte oralement.

Vous pouvez également contacter directement l'équipe chargée de la conformité au sein du département des affaires juridiques et de la conformité en envoyant un courriel à [compliance@sartorius.com](mailto:compliance@sartorius.com) en leur parlant en personne ou par téléphone et en décrivant votre problème. En outre, le responsable de la conformité est également disponible. Outre les canaux ci-dessus, vous pouvez également contacter votre supérieur hiérarchique à tout moment. Il ou elle transmettra immédiatement toute plainte reçue à l'équipe de conformité.

### 5. Qui traite les plaintes ?

Les plaintes sont traitées par l'équipe de conformité. L'équipe de conformité est

- Impartiale,
- Indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'est pas liée par des instructions,
- Engagée dans la confidentialité,
- Spécialement formée, et
- dispose des ressources nécessaires pour traiter la plainte de manière appropriée.

L'équipe de conformité traitera la plainte de manière indépendante, objective et impartiale.

### 6. Comment fonctionne la procédure de conformité ?

Une fois votre plainte reçue par l'équipe de conformité, vous recevrez un accusé de réception dès que possible et au plus tard dans les sept jours.

Si vous avez utilisé le portail vous recevrez un numéro de référence et un accès à une boîte aux lettres sécurisée. Cette boîte aux lettres vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre plainte et de communiquer avec Sartorius.

**a) Responsabilités**

Une fois que vous aurez déposé votre plainte, celle-ci sera rapidement transmise à l'équipe chargée de la conformité. Toutes les plaintes seront traitées conformément aux lois, Règlements, politiques et procédures internes applicables, dans le respect des droits des personnes concernées.

**b) Mesures immédiates**

Si la nature de la plainte l'exige, l'équipe chargée de la conformité prendra des mesures immédiates pour atténuer ou faire cesser les risques ou les violations (présumés).

**c) Contrôle de plausibilité et traitement des plaintes**

Dès réception de la plainte, celle-ci est examinée afin de déterminer si elle est plausible et si elle contient suffisamment d'informations pour être traitée. Si c'est le cas, une enquête est ouverte, qui peut comprendre l'examen de documents et l'audition de témoins. Si des coordonnées sont fournies, l'équipe chargée de la conformité peut contacter le lanceur d'alerte pour clarifier la situation. Tout au long de la procédure le lanceur d'alerte sera impliqué de manière appropriée et pourra également participer à l'élaboration de mesures préventives ou correctives, le cas échéant.

Si nécessaire, l'équipe de conformité fera également appel aux fonctions internes appropriées ou à des consultants externes.

Si la plainte n'est pas fondée, l'équipe chargée du respect des règles clôturera le dossier et informera le lanceur d'alerte du résultat.

**d) Mesures préventives et correctives**

Si le résultat de la procédure de plainte le justifie, Sartorius élaborera et mettra en œuvre des mesures préventives ou correctives appropriées. Il peut s'agir d'actions personnelles visant à prévenir, corriger ou atténuer le risque ou la violation identifié(e).

**7. Combien de temps faut-il pour traiter une plainte ?**

Le délai de traitement d'une plainte varie d'un cas à l'autre. Au plus tard trois mois après l'accusé de réception, vous recevrez des informations sur l'état d'avancement de la procédure (si une option de contact est prévue), même si elle n'est pas encore achevée.

La procédure de plainte est considérée comme close lorsque le risque ou la violation identifiée ont été traités et corrigés de manière appropriée.

#### **8. Comment êtes-vous protégé en tant que lanceur d'alerte ?**

Toute plainte reçue par Sartorius sera traitée de manière confidentielle. Les employés responsables sont tenus à la confidentialité, sont impartiaux et ne sont pas liés par des instructions. La plainte sera traitée sur la base du « besoin de savoir ». Ce principe vise à garantir que seules les personnes qui ont réellement besoin des informations pour traiter la plainte y ont accès. Votre identité en tant que lanceur d'alerte sera protégée comme l'exige la loi.

Il n'y aura pas de représailles contre les lanceurs d'alerte qui déposent des plaintes de bonne foi, même si le résultat n'est pas fondé. De telles représailles constituent une faute grave chez Sartorius et seront sanctionnées. Sartorius prendra également des mesures appropriées, si nécessaire, pour empêcher ou faire cesser les représailles de la part de tiers.

#### **9. Protection des données et documentation**

Sartorius respecte les lois et réglementations en vigueur concernant la collecte, le traitement et le stockage des données personnelles. Conformément aux lois et réglementations applicables, Sartorius documentera le mécanisme de réclamation et les procédures de traitement des réclamations. L'article 10 (1) du RGPD s'applique.

#### **10. Examen de l'efficacité**

Sartorius évaluera l'efficacité du mécanisme de réclamation sur une base annuelle et procédera à des examens ad hoc si nécessaire. Si nécessaire, des mesures appropriées seront prises pour étendre et améliorer le mécanisme de réclamation.

\*\*\*\*\*